



Octobre 2013

Lettre d'information FO n°8 :

ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau

Conférence environnementale de septembre 2013 : Force Ouvrière était présente à la conférence environnementale. Nous avons réitéré nos revendications qui concernent la défense des services et établissements publics. En particulier dans le cadre de la table ronde sur la politique de l'eau, nous avons rappelé notre opposition à la dissolution de l'ONEMA dans l'Agence française de la biodiversité.

Télécharger le compte-rendu FEETS-FO [ici](#)

Télécharger la feuille de route gouvernementale [ici](#) et [ici](#)

Évaluation des polices de l'environnement : Une première réunion s'est tenue sur l'évaluation Modernisation de l'Action Publique des polices de l'environnement. Les représentants FO ont rappelé plusieurs revendications sur l'incohérence d'une évaluation sans recul sur les dernières évolutions (ordonnance d'harmonisation des polices), le besoin de technicité (et la mise en garde contre la recherche de grande polyvalence), le besoin d'ingénierie publique, l'adéquation missions/moyens, le problème des pressions sur les agents...

Télécharger le compte-rendu FO [ici](#)

Évaluation de la politique de l'eau : Après le rapport de diagnostic d'évaluation de la politique de l'eau, un rapport rassemblant des préconisations a été diffusé. La feuille de route de la conférence environnementale comprend certaines décisions sur le sujet. Toutefois, il convient d'être vigilant sur d'autres préconisations qui pourraient être mises en œuvre.

Télécharger le rapport FO [ici](#)

Le budget 2014 : Le projet de loi de finances a été approuvé fin septembre en Conseil des ministres. Pour FO, il est clair qu'il s'agit d'un budget d'austérité qui touche aussi bien les services du ministère de l'écologie que ses établissements publics.

Télécharger le compte-rendu FO du Comité technique ministériel budgétaire [ici](#)

Télécharger le communiqué de la FEETS-FO [ici](#)

Télécharger l'extrait des documents budgétaires relatifs aux opérateurs de la sphère environnement (de nombreux détails sont livrés sur les établissements publics) [ici](#)

Les États Généraux de la Modernisation du droit de l'Environnement : Suite à la feuille de route gouvernementale sur la modernisation du droit de l'environnement, les responsables du comité de pilotage des États généraux ont été entendus par la commission du développement durable de l'assemblée nationale. Ils y ont dévoilé les orientations qu'ils préconisent (schéma régional unique, permis environnemental unique...). Trop souvent, modernisation est synonyme de simplification et simplification de réductions ! Force Ouvrière condamne les orientations actuelles qui vont dans le sens d'une dérégulation qui est préjudiciable à la défense de l'environnement et des milieux.

Télécharger le compte-rendu de la commission de l'Assemblée nationale [ici](#)

Acte 3 de décentralisation : La première loi de l'acte 3 de décentralisation comporte des éléments qui concernent la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations ainsi que le renforcement du rôle des établissements publics territoriaux de bassin.

Télécharger le compte-rendu de la commission développement durable du Sénat [ici](#)

Télécharger l'analyse Force Ouvrière de l'acte 3 de décentralisation [ici](#)

Des droits supplémentaires pour les agents contractuels : Des avancées ont pu être obtenues au niveau du ministère de la Fonction publique : sur les congés, le contrat, la mise à disposition inter-fonctions publiques. Toutefois, il n'y a pas d'évolution sur la fiche de paye ! Pour Force Ouvrière, il s'agit d'une revendication primordiale. Notamment au regard de la situation engendrée par la mise en œuvre de la circulaire d'harmonisation des régimes indemnitaires des agents contractuels des Parcs et de l'AAMP.

Télécharger le flash info de la FGF-FO [ici](#)

Titularisation des agents contractuels : Le décret qui devait permettre d'enclencher le processus de titularisation des agents contractuels n'est toujours pas paru. Cela entraîne un décalage dans le calendrier. Cette situation n'est pas acceptable pour Force Ouvrière qui avait déjà saisi la DRH ministérielle. Force Ouvrière continuera à porter les revendications pour les agents non titulaires auprès de l'administration (prochaine réunion prévue le 18 octobre prochain)

Télécharger le courrier de la FEETS-FO à la DRH [ici](#)

Évolution de la grille des catégories C : Le ministère de la fonction publique a transmis sa version définitive d'évolution de grille pour les agents de catégorie C. Pour mémoire, avant l'été les propositions de l'administration étaient très différentes (avec un reclassement à l'échelon inférieur, des points supplémentaires pour certains échelons seulement...). La pression mise notamment par Force Ouvrière a permis d'infléchir le projet

au profit de l'ensemble des agents. Ce projet reste toutefois insuffisant à nos yeux, au regard des 5 années du gel du point d'indice et du projet d'augmentation de la retenue pour pension de 7% à 10%. Cette proposition ne permet pas de combler la perte de pouvoir d'achat des agents, en particulier au moment du départ à la retraite.

Les mesures prises auront peu d'effet immédiat sur les agents, pour la plupart le gain se limitera à un point d'indice soit 4,63 €. Par ailleurs, cette mesure ne redonnera pas de perspective de carrière aux agents compte tenu de l'écrasement de la grille de salaire qui passera d'une amplitude de 120 points d'indice actuellement à 141 points demain, soit un gain pour le faible nombre de catégorie C qui parviendront à dérouler une carrière complète de l'ordre de 80 €.

Il est temps que le gouvernement passe des paroles aux actes et s'investisse réellement dans ce qu'il a affiché comme étant sa priorité : la catégorie C.

Télécharger le flash info de la FGF-FO [ici](#)

L'évolution de la grille pour l'ensemble des corps [ici](#)

Les évolutions calculées spécifiquement pour les agents techniques de l'environnement [ici](#)

Changement dans la grille indiciaire des contractuels ONEMA des groupes 5 et 6 :

L'arrêté de modification de la grille indiciaire des agents des groupes 5 et 6 a été enfin publié. Pour Force Ouvrière, la revalorisation du groupe 4 est tout aussi indispensable. Par ailleurs, alors qu'une revalorisation de la grille des fonctionnaires de catégorie C est prévue pour 2014 et 2015, il est indispensable que la DRH ministérielle anticipe dès à présent la transposition aux contractuels de l'ensemble des établissements publics.

Télécharger l'arrêté d'évolution de la grille des groupes 5 et 6 [ici](#)

Responsabilité de la tutelle : Une jurisprudence intéressante est sortie récemment. Le juge a reconnu la responsabilité de la tutelle d'un ministère dans le cadre d'une situation de harcèlement moral dans un établissement public (en l'occurrence une école). Ce jugement est intéressant car il montre que le ministère doit arrêter de se détourner des affaires qui concernent les établissements publics et qu'il porte une responsabilité importante.

Télécharger la jurisprudence [ici](#)

**Pour toute remarque relative aux positions défendues
par Force Ouvrière et pour toute question relative à
votre carrière contactez nous**

Zaïnïl NIZARALY

znizaraly@fets-fo.fr / 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Écuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)

